

INFO SURDOSE

Pour diffusion aux usagers et aux
intervenants communautaire
1^{er} décembre 2020

Risque de **SURDOSE** dû à de l'**étizolam** liquide



La Direction de santé publique de la Capitale-Nationale a reçu un avis du Service d'analyse des drogues de Santé Canada au sujet d'une drogue saisie sur le territoire de la Capitale-Nationale en novembre 2020. La substance est de **l'étizolam** et correspond en apparence à un liquide clair, non-visqueux et ayant une odeur ressemblant à un sirop médicinal. Ce liquide **était récemment vendu** dans une fiole translucide de couleur bleue. Il est à noter que l'étizolam a déjà circulé sous forme de comprimé (inscription « Xanax » d'un côté et le chiffre « 2 » de l'autre) par le passé. Que ce soit en liquide ou en comprimé, cette drogue a été vendue en tant que « nouvelle drogue » ou comme du Xanax®. **Cette substance a été impliquée dans 2 surdoses dont 1 surdose mortelle sur le territoire Capitale-Nationale depuis début novembre.**

Qu'est-ce que l'**étizolam**?



L'**étizolam** est une thiénodiazépine, qui est proche de la famille des benzodiazépines (dont le Xanax®). **Ses effets seraient similaires à des benzodiazépines et peuvent comprendre** : des étourdissements, une perte de mémoire lors de l'épisode de consommation, une difficulté à parler, de la sédation (endormissement ou incapacité à se réveiller), une détresse respiratoire, un arrêt respiratoire et la mort.

L'**étizolam** n'est pas un opioïde et ses effets ne peuvent pas être renversés par la naloxone. Toutefois, **comme les effets peuvent ressembler à ceux des opioïdes et que la composition des drogues de rue est inconnue**, il est préférable d'administrer la naloxone en cas de symptômes compatibles.

EtiNOlam

Soyez vigilants !

La Direction de santé publique invite les consommateurs de drogues de rue (quel que soit le mode de consommation – ingestion, inhalation, injection ou autre) ainsi que les intervenants des milieux communautaires à **être plus vigilants**. Dans le contexte actuel où l’approvisionnement en drogues de rue est perturbé, le risque de contamination est généralement plus élevé. **Faites circuler l’information** auprès des consommateurs et des intervenants. Aussi, il est essentiel de rappeler les **meilleures pratiques en prévention des surdoses** :

- Éviter de consommer au même moment si vous êtes plusieurs;
- Éviter de consommer seul;
- Si l’on consomme seul, aviser un ami ou un proche qui pourra intervenir en cas de besoin, et garder le contact;
- Diminuer la dose pour voir l’effet ou faire une dose d’essai;
- Avoir de la naloxone avec soi et savoir l’utiliser;
- Appeler le 911 en cas de surdose (la Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose assure aux témoins l’immunité contre les poursuites pour possession simple).

Nous vous invitons à être vigilants en ce qui concerne cette drogue et à nous signaler toute surdose en utilisant la fiche de signalement en milieu communautaire (voir l’annexe). Toute information transmise par cette fiche sera traitée de manière confidentielle et aux fins de vigie. N’hésitez pas à communiquer avec nous à surdoses.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca.

Pour plus d’information concernant la prévention des surdoses dans la Capitale-Nationale, consultez le ciusscn.ca/preventionsurdoses.